



Évaluation des formations

# RAPPORT D'ÉVALUATION

## School Droit et science politique

Université Paris-Saclay

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Rapport publié le 16/07/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Thomas Piazzon, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur la *School Droit et science politique* et les fiches d'évaluation des formations qui la composent.

- Master Droit de la propriété intellectuelle
- Master Droit de la santé
- Master Droit des affaires
- Master Droit du numérique
- Master Droit international et européen
- Master Droit public
- Master Droit social

## PRÉSENTATION

Le champ de formations *School Droit et science politique* de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Paris-Saclay constitue l'un des huit champs (dénommés *Schools* depuis 2017) de cet établissement, lequel regroupe notamment les universités Paris-Sud, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry Val-d'Essonne. La *School Droit et science politique* regroupe sept mentions de master (*Droit de la santé, Droit du numérique, Droit public, Droit international et européen, Droit des affaires, Droit social* et *Droit de la propriété intellectuelle*) et s'inscrit dans l'architecture complexe mise en place par la COMUE.

Il convient en effet de relever que les formations de licence correspondant aux champs disciplinaires concernés par la *School* continuent d'être rattachées aux trois universités mentionnées (Paris-Sud, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry Val-d'Essonne). Il en va de même pour un certain nombre de masters, même si tous ont vocation à terme, à rejoindre le périmètre de l'Université Paris-Saclay. À cet égard, deux considérations semblent avoir présidé à l'intégration de certains masters seulement au sein de la *School Droit et science politique* de la COMUE. Ce champ de formations regroupe, d'une part, les mentions de master présentes dans plusieurs des trois composants de l'établissement, ce qui correspond à une volonté de travailler par voie de « duplication » sur plusieurs sites. Ainsi, les mentions de master *Droit des affaires* et *Droit public* sont-elles déployées dans les trois Universités participant à la COMUE. D'autre part, sont rattachées à la *School* de l'Université Paris-Saclay certaines formations de master considérées comme « plus pointues » et qui peuvent entretenir des liens étroits avec les autres *Schools* de l'établissement, en particulier celles relevant des sciences dites « dures ». Dans un cas comme dans l'autre, des exceptions existent cependant.

Cette architecture composite ne devrait cependant être que transitoire, car l'ambition de la fusion au sein de la COMUE, initiée en 2014, est de donner naissance à une grande école de Droit unique de l'Université Paris-Saclay. En l'état actuel des choses, les formations de master regroupées au sein du champ évalué demeurent donc réparties entre les trois établissements participant à la COMUE, sur les différents sites de Sceaux (Faculté Jean Monnet), de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Évry Val-d'Essonne. Dans les seuls domaines du Droit et de la Science politique, ces trois universités regroupent 8 000 étudiants et 130 enseignants-chercheurs.

Les formations dispensées par la *School Droit et science politique* sont adossées à sept centres de recherche trouvant leur origine dans les trois Universités regroupées au sein de la COMUE : le Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI), l'Institut droit, éthique et patrimoine (IDEP), l'Institut d'études de droit public (IEDP), le Collège d'études internationales (CEI), le Laboratoire de droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE), le Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques (VIP) et le Centre de recherche Léon Duguit.

## AVIS GLOBAL

Le regroupement de masters issus de trois universités au sein du champ unique de la *School Droit et science politique* de l'Université Paris-Saclay peut, d'ores et déjà, donner une visibilité accrue à l'offre de formation, y compris au plan international sur lequel la référence à la dénomination « Saclay » jouit, dans certains domaines de recherche (sciences « dures » en particulier), d'une très forte renommée dont les formations évaluées ont vocation à profiter. Pour l'instant, il est regrettable cependant que l'ensemble des masters en Droit des universités participant à la COMUE (dont il faut tenir compte pour avoir une vision complète de l'offre) ne s'inscrivent pas encore dans de ce champ, les critères de leur actuelle exclusion ne s'imposant pas avec la force de l'évidence.

Dans le prolongement de ces remarques, il semble également que l'établissement pourrait tirer un plus grand profit de la création de la COMUE, en mutualisant davantage les enseignements et en harmonisant les pratiques pédagogiques par formation, plutôt qu'en fonction des sites sur lesquels les cours sont dispensés. À cet égard, la *School Droit et science politique* pourrait s'inspirer de certaines pratiques développées au sein de la *School Sciences sociales* qui met en œuvre des pratiques innovantes plus nombreuses. Les mécanismes de pilotage des formations gagneraient également à être harmonisés au niveau du champ.

S'agissant du périmètre de la *School*, il convient d'ajouter que la référence aux sciences politiques ne va pas de soi, dans la mesure où aucune des formations ne relève de ce domaine (même au sein des différents parcours du master *Droit public*).

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Regroupant exclusivement des formations de master, les mentions de la *School Droit et science politique* de l'Université Paris-Saclay sont logiquement tournées vers une spécialisation des étudiants qui s'opère de manière progressive au cours des deux années de master. Certains masters offrent plusieurs parcours, spécialement en seconde année (quatre parcours, par exemple, pour le master *Droit du numérique* et neuf pour celui de *Droit public*, dans les deux cas en deuxième année) et ils informent clairement les étudiants des objectifs de la formation et des compétences professionnelles à acquérir, parfois avec une grande précision (master *Droit des affaires*). L'offre de formations apparaît diversifiée (*Droit privé*, *Droit public*, *Droit international et européen*), sachant qu'il convient aussi de l'apprécier au regard des mentions demeurant rattachées à l'Université Paris-Sud (*Droit notarial* et *Droit privé*), ainsi qu'aux universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Évry Val-d'Essonne. L'ensemble apparaît complémentaire et cohérent – même s'il faut souhaiter, pour la lisibilité de ces différents parcours (partiellement « dupliqués »), qu'une information précise soit organisée à l'attention de l'ensemble des étudiants des trois sites. Si les possibilités de poursuites d'études et de débouchés sont globalement bien renseignées, tant au niveau des masters que de leurs différents parcours, une attention particulière doit être portée aux masters *Droit social* (parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*) et *Droit de la santé*, dont les débouchés devraient davantage être mis en cohérence avec le contenu des formations.

S'agissant du positionnement dans leur environnement, les formations de la *School Droit et science politique* sont soumises à la concurrence des offres par ailleurs disponibles dans la région Île-de-France, même si leur intégration dans la COMUE leur permet de couvrir, au sud de celle-ci (Versailles-Sceaux-Évry), un large territoire dans lequel la demande pour les formations juridiques est forte. L'établissement se démarque grâce à certaines mentions moins répandues (*Droit de la santé* et *Droit du numérique*, par exemple) et par la grande notoriété de certaines autres (notamment le master *Droit international et européen*). La possibilité de travailler en interaction avec les sept autres champs de formations réunis au sein de la COMUE constitue également un atout. Dans le même sens, l'Université Paris-Saclay entretient des relations avec d'autres Facultés de droit d'Île-de-France (telle que l'Université Panthéon-Sorbonne, pour le master *Droit du numérique*) et a noué des liens avec certains établissements d'enseignements (Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye, Hautes écoles des avocats conseils de Versailles, etc.). Les synergies avec les secteurs économiques et culturels sont également importantes (juridictions, éditeurs juridiques, etc.). Ces liens, toutefois, ne sont pas toujours formalisés par les mentions qui les développent. De son côté, le positionnement international est très variable d'une formation à l'autre, tant au niveau des partenariats (bien mis en œuvre, par exemple, pour les masters *Droit des affaires* et *Droit de la propriété intellectuelle*, tandis que le master *Droit du numérique* n'en connaît aucun) qu'au niveau de la mobilité entrante et sortante (qui n'est par exemple pas mise en œuvre pour les masters *Droit de la santé*, *Droit social* et *Droit du numérique*, alors que d'autres mentions adoptent une démarche volontariste dont témoigne en particulier le double diplôme international du master *Droit des affaires*). L'adossement à la recherche existe pour tous les masters, de manière plus ou moins approfondie.

L'organisation pédagogique des formations permet une spécialisation progressive des étudiants durant leurs deux années de master, avec un tronc commun et un système d'options en première année qui facilite une orientation vers certains parcours spécifiques lors de la seconde. L'équilibre est satisfaisant entre les parcours tournés vers la recherche et ceux dédiés à la professionnalisation, laquelle constitue l'un des points forts de la *School Droit et science politique*. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et, pour certaines formations, la validation des acquis professionnels (VAP) sont mises en place, sans toutefois que le nombre de leurs bénéficiaires soit indiqué. Il faut également relever que les masters *Droit social* et *Droit des affaires* proposent chacun un parcours de formation en apprentissage et que la plupart des parcours sont ouverts à la formation continue. Les stages sont optionnels en première année et obligatoires en seconde (avec une durée variant de deux à six mois, pour 5 à 15 crédits ECTS) sauf en ce qui concerne l'un des parcours du master *Droit international et européen* (*Droits fondamentaux*). Plusieurs masters proposent également des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel (rédaction de CV, lettres de motivation, mise en situation professionnelle, préparation aux concours, etc.). La répartition des enseignements au sein de chaque master est globalement bien structurée, sauf à noter un très fort déséquilibre entre les deux semestres de l'un des parcours de seconde année du master *Droit social* (huit crédits ECTS contre 52). Peu décrits, les aménagements prévus pour les étudiants se trouvant dans des situations particulières, en particulier en situation de handicap, sont ceux mis en place au niveau de l'établissement. La première année de master étant souvent proposée sur plusieurs sites de la COMUE, certains dispositifs de mutualisation, le cas échéant par visioconférence, ont été mis en place, mais ils se heurtent à certaines difficultés techniques qu'il conviendrait de résoudre et ils pourraient être renforcés. Par exception, le master *Droit social* demeure clairement différencié pour chacun des sites, sans réelle conception globale de la formation. Si tous les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail (ENT), la place accordée aux innovations pédagogiques et aux outils numériques est très différente d'une mention de master à l'autre, et parfois même entre les différents parcours d'une même mention. Elle est notamment assez développée au sein du master *Droit international et européen* (« scénarii » de procédures contentieuses et « quizz » interactifs), présente dans

certaines autres diplômes (*Droit du numérique*), mais absente semble-t-il dans la majorité des mentions. L'ouverture à l'international est globalement solide pour la plupart des formations du champ évalué, les enseignements linguistiques proposés lors des deux années de master (selon des volumes et des modalités d'évaluation variables) se doublant, dans certains cas, de cours dispensés en langue anglaise (master *Droit international et européen* et certains parcours du master *Droit des affaires*). La mobilité est en outre intégrée à certains parcours, spécialement en première année (masters *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit des affaires*). Enfin, la place dévolue à la recherche varie logiquement selon l'orientation des parcours et l'année d'étude, de la rédaction dirigée d'un mémoire (sans toutefois qu'un enseignement dédié abordable en particulier la question de l'intégrité scientifique soit systématique), jusqu'à une réelle participation des étudiants à la vie des unités de recherche de rattachement (masters *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit du numérique*).

Les sept mentions de master de la *School Droit et science politique* proposent des parcours de formation issus de plusieurs établissements dont les cours sont dispensés sur différents sites, d'où la nécessité de mettre en place des structures de gouvernance précises et efficaces. La plupart des masters sont ainsi pilotés à deux niveaux (avec certaines variantes) : d'une part au niveau master, avec la mise en place de comités de mention systématiques qui se réunissent en général plusieurs fois par an, et, d'autre part, au niveau de chaque parcours de deuxième année de master, placé sous la direction d'un responsable. Ces structures paraissent globalement satisfaisantes, encore que, leur description soit souvent succincte pour ce qui est de la gouvernance au niveau de la *School* ; le pilotage est cependant trop informel pour certaines mentions (en particulier celle de *Droit social*). La composition des équipes pédagogiques comporte une proportion d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels extérieurs variable en fonction de deux données classiques : l'année de master considérée et l'orientation (professionnelle ou recherche) du parcours. Deux situations particulières attirent cependant l'attention : le parcours *Droit des achats publics* (proposé par les masters *Droit public* et *Droit international et européen*) ne comprend que trois enseignants-chercheurs et onze intervenants extérieurs assurant 80 % des enseignements ; de même, l'équipe pédagogique du parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* du master *Droit social* ne comporte que trois enseignants-chercheurs, dont l'un assure 25 % des cours. Les spécialités des membres des équipes sont en adéquation avec le contenu des formations. Toutes les formations du champ évalué ont désormais mis en place un conseil de perfectionnement (soit au niveau de la mention soit au niveau des parcours) dont les compositions généralement larges (quoique les étudiants n'en soient pas toujours membres à part entière) sont indiquées. Ces pratiques sont toutefois récentes (le conseil du master *Droit social* ne s'était par exemple pas encore réuni à la date du dépôt du dossier d'autoévaluation) et, sauf exceptions (masters *Droit du numérique* et *propriété intellectuelle*), les formations ne semblent pas en avoir encore tiré de réels bénéfices. Les évaluations des enseignements menées au niveau de l'établissement connaissent des taux de réponses faibles, contrairement aux dispositifs informels mis en place par certaines formations (master *Droit du numérique* par exemple). Les informations fournies demeurent cependant difficiles à analyser. Les modalités d'évaluation des connaissances sont exposées et accessibles aux étudiants. En revanche, la mise en place des portefeuilles de compétences ne semble avoir dépassé le stade de la réflexion que dans une seule des mentions du champ (master *Droit des affaires*). Les annexes descriptives aux diplômes (ADD) sont rarement disponibles et toutes les fiches répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne sont pas fournies. Il en va de même pour les mécanismes éventuels de passerelle (en dehors des poursuites d'études classiques), tandis que les dispositifs d'aide à la réussite demeurent informels ou font défaut.

S'agissant enfin des résultats constatés, les formations du champ *Droit et science politique* jouissent d'une bonne attractivité globale, avec des candidatures parfois en forte augmentation (première année de master *Droit public* sur les sites de Paris-Sud et d'Évry Val-d'Essonne), sauf exception pour trois parcours (*Droit de la création et numérique* du master *Droit du numérique* et *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics* du master *Droit public*). On peut cependant constater une forte déperdition entre le nombre des candidatures et les effectifs qui en résultent, déperdition qu'explique probablement la forte concurrence en région Île-de-France. Malgré quelques variations à la hausse ou à la baisse, les effectifs sont en général stables. Cependant, trois parcours n'ont pas pu ouvrir certaines années (parcours *Droit de la création et numérique*, déjà mentionné, parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale* du master *Droit social* et parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* du master *Droit international et européen*). Le double adossement de certains autres parcours semblent également poser une difficulté, puisqu'ils ne bénéficient pas de la même attractivité auprès des étudiants en fonction du master considéré (parcours *Droit des achats publics* et *Droit de l'homme et droit humanitaire*, tous deux adossés aux masters *Droit public* et *Droit international et européen*). En dépit de quelques disparités en fonction des sites (Sceaux, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry Val-d'Essonne), les taux de réussite sont d'en moyenne 80 % en première année et proches ou égaux (pour certains parcours des masters *Droit international et européen* et *Droit des affaires*) à 100 % en deuxième année de master. Le suivi des diplômés, qui ne concerne que les étudiants de deuxième année de master, offre peu d'enseignements dans la double mesure où les taux de réponses sont faibles et où ce suivi s'effectue dans le court délai de six mois, lequel peut expliquer le taux parfois un peu élevé (environ 30 %) de poursuites d'études. Seul le parcours *Droit et pratique des relations de travail* du master *Droit social* apparaît nettement en décalage avec sa finalité professionnelle (taux de

poursuite d'études de plus de 65 %). D'une manière générale, le suivi de l'insertion professionnelle mériterait d'être renforcé et affiné (adéquation des postes obtenus, salaires nets médians, etc.).

## POINTS D'ATTENTION

La conception globale du master *Droit social* pourrait être repensée, dans sa gouvernance comme dans sa stratégie, au niveau de la COMUE. La répartition des crédits ECTS entre les deux semestres du parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* mériterait d'être davantage équilibrée. Il y a un manque de cohérence entre le contenu de la formation et les débouchés pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*. Pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, la part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait être accentuée et son équipe pédagogique diversifiée.

La part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait également être accentuée pour le parcours *Droit des achats publics* proposé par les masters *Droit public* et *Droit international et européen*. Le parcours *Droits fondamentaux* du master *Droit international et européen* devrait prévoir un stage obligatoire en deuxième année.

Des partenariats internationaux pourraient être mis en œuvre au sein du master *Droit du numérique*.

Un manque de cohérence peut être caractérisé entre le contenu de la formation et les débouchés pour le master *Droit de la santé*.

Certains parcours devraient mener une réflexion relative à leur attractivité au regard de la baisse du nombre des candidatures et/ou des inscrits (parcours *Droit de la création et numérique* du master *Droit du numérique* et parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics* du master *Droit public*) qui a conduit certaines années à la non-ouverture de certains d'entre eux (parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale* du master *Droit social*, parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* du master *Droit international et européen*).

Certains mécanismes de double adossement fonctionnent de manière très déséquilibrée et pourraient donc être repensés ou supprimés (parcours *Droit des achats publics* et *Droit de l'homme et droit humanitaire* des masters *Droit public* et *Droit international et européen*).

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* est une formation de la *School Droit et Science Politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en Droit de la propriété intellectuelle, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en Droit privé, la première année offre une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique*. La deuxième année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique* (DCN), *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPI), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN) et *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), ce dernier parcours débouchant sur un double diplôme (master de l'Université Paris-Saclay et maître en Droit avec mémoire de l'Université de Laval au Québec). Les enseignements sont dispensés sur deux sites de la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la Faculté de Droit et de science politique de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que des parcours de M2, et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Les compétences professionnelles visées sont également bien décrites ; elles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Le positionnement de la formation dans l'offre globale de formation est excellent, notamment en termes de conception avec sa formation « jumelle », le master <i>Droit du numérique</i> . Le M1 se distingue, au niveau régional, par la pré-spécialisation qu'il propose. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités bien distinctes permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national, même si l'on peut regretter que le rattachement du parcours <i>PIDAN</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité. Les parcours <i>DCN</i> et <i>DIPI</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>PIDAN</i> , qui

forme les étudiants sur un triple champ *Droit des affaires/propriété intellectuelle/Droit du numérique*. Quant au parcours *PIFTN*, il se distingue par son ouverture à l'international, les étudiants passant le premier semestre en France et le second à l'Université de Laval (Québec). Il s'agit du seul master *Droit de la propriété intellectuelle* permettant l'obtention d'un double diplôme. Pour les parcours *DCN* et *DIPI*, un partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont assez riches, en particulier au titre du projet tutoré en M1, avec la rédaction d'un mémoire en M2 et par l'association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires. Les étudiants du parcours *PIFTN* bénéficient également d'une solide formation à la recherche, d'un volume de 40 heures, lors de leur semestre à l'Université de Laval. Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention des professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations : Conseil national du numérique, Association française pour la protection internationale du Droit d'auteur (AFPIDA), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Association française de Droit de l'informatique et de la télécommunication (AFDIT), etc. Sur le plan de la coopération internationale, il faut relever le partenariat avec l'Université de Laval pour le parcours *PIFTN*. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on ignore leurs retombées sur le master *Droit de la propriété intellectuelle* (à l'exception du parcours *PIFTN* pour lequel la mobilité est inhérente à la formation).

### Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est particulièrement bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en Droit privé tout en introduisant une pré-spécialisation en Droit de la propriété intellectuelle et en Droit du numérique, tandis que le second semestre prolonge et approfondit cette pré-spécialisation. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente en raison d'une présentation propre des maquettes et de quelques différences mineures dans les matières optionnelles. Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par vidéo-conférences, mais cette organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques de captation ou de retransmission. Le M1 *Droit de la propriété intellectuelle* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit du numérique*, la différence de mention n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit du numérique*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau des masters, et en particulier en ce qui concerne l'articulation entre le master *Droit de la propriété intellectuelle* et le master *Droit du numérique*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux formations. On peut du reste s'étonner que le parcours *PIFTN* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle* tandis que le parcours *Propriété Intellectuelle Appliquée* (PIA) est uniquement rattaché au master *Droit du numérique*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés, à l'exception des mesures proposées aux étudiants en situation de handicap. Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible, en formation continue, de faire des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP), notamment pour des ingénieurs dispensés de matières techniques. La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; la réalisation d'un stage est obligatoire dans tous les parcours de M2, à l'exception du parcours *PIFTN*. L'accompagnement des étudiants dans leur recherche semble très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète ; elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que doit acquérir l'étudiant. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les unités de recherche d'adossement. Une importance toute particulière est accordée au mémoire dans le parcours *PIFTN* puisqu'il représente 10 crédits ECTS. Les pédagogies innovantes sont présentes sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc. L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

### Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (de l'ordre de 92 % pour chaque site). En revanche, la part d'intervenants professionnels est très importante en master 2, pour les parcours *Droit de la création et numérique* (DCN), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN), et *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPi), puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Dans le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), davantage orienté vers la recherche, les enseignants-chercheurs assurent en revanche plus de 80 % des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil n'est pas précisée (annexe du dossier fourni par l'établissement incomplète). Des propositions, issues de la première réunion de cette instance ont d'ores et déjà été suivies d'effet. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle – et plus efficace – au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision selon les sites ou les parcours mais elles sont dans l'ensemble satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Le supplément au diplôme n'est pas fourni dans le dossier ; il est néanmoins précisé que, dans l'attente d'un travail spécifique sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas avec le responsable de la formation.

### Résultats constatés

Les effectifs en M1 sont stables. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre – très faible – d'étudiants primo-arrivants. Cela est vrai en particulier sur le site de l'Université Paris-Sud où aucun étudiant primo-arrivant n'a été admis au cours des trois dernières années. Pour les M2, l'évolution des effectifs est délicate à apprécier. À l'exception du parcours *DIPi*, les effectifs sont souvent plus proches de la dizaine que de la vingtaine annoncée dans le dossier. Si les rédacteurs précisent qu'il s'agit d'un choix délibéré pour le parcours *PIFTN*, on s'interroge en revanche sur l'évolution des effectifs du parcours *DCN* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré grâce à une enquête d'insertion centralisée à l'échelle de l'établissement ; cette dernière révèle un très bon taux d'insertion professionnelle des diplômés à six mois pour l'année 2015-2016 (ces indicateurs ne concernent pas le parcours *PIFTN* qui n'avait pas ouvert cette année-là). Le taux important d'étudiants en poursuite d'études est cohérent pour un master *Droit*, un grand nombre de diplômés poursuivant leurs études au sein d'un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Pilotage efficace de la mention.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

### Principal point faible:

- Manque de lisibilité de l'articulation du master *Droit de la propriété intellectuelle* avec le master *Droit du numérique*.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives d'évolution évoquées dans le dossier sont intéressantes (logique de double compétence, renforcement de la dimension internationale). Une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit du numérique*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, ainsi qu'avec le master *Droit international et européen* du fait du double rattachement du parcours de seconde année — *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN). Ces deux formations « jumelles » gagneraient en effet à être regroupées au sein d'une seule et même mention « *Propriété intellectuelle et numérique* » eu égard notamment aux effectifs du master *Droit du numérique*.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay forme en deux ans des juristes et des professionnels de la santé au Droit de la santé et des biotechnologies, afin qu'ils puissent intégrer les postes de juristes en start-up santé, dans les entreprises et les institutions de recherche, mais également passer l'examen d'entrée de l'école de formation du barreau, ainsi que les concours de la fonction publique hospitalière. La mention *Droit de la santé* dispose en deuxième année de master (M2) d'un seul parcours *Droit de la santé et des biotechnologies*. Les enseignements sont ouverts à la formation initiale et à la formation continue.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation apparaissent clairement dans le dossier, qui distingue la formation juridique générale de la première année de master (M1) avec uniquement deux enseignements spécialisés en Droit de la santé (<i>Organisation du système de santé</i> et <i>Droit des usagers du système de santé</i>) et un M2 spécialisé pour répondre aux besoins des start-up de biotech implantées sur le site Université d'Évry-Val-d'Essonne en lien avec le Génopole (pôle de recherche sur le génome).</p> <p>Les enseignements proposés dans le M1, sans être spécifiques au <i>Droit de la santé</i>, marquent une forte spécialisation en <i>Droit privé général</i> et en <i>Droit des affaires</i> (<i>Droit spécial des sociétés</i>, <i>Droit fiscal des affaires</i>, <i>propriété littéraire et artistique</i>), qui s'explique par son rattachement dans le cadre de la précédente campagne d'accréditation à la mention <i>Droit des affaires</i>.</p> <p>La liste des fonctions susceptibles d'être occupées par les diplômés coïncide pour l'essentiel avec l'offre de formation. La nature des enseignements proposés au M2 correspond aux objectifs professionnels de la formation dans le secteur privé de la biotechnologie et du <i>Droit des affaires</i>. Ils correspondent moins à une insertion dans le milieu associatif et dans le secteur public.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La mention <i>Droit de la santé</i> de la ComUE Université Paris-Saclay a été spécifiquement créée pour répondre aux besoins des start-up de biotech développées à proximité du Génopole. Cette particularité caractérise et</p>

singularise la formation au regard des autres mentions *Droit de la santé* des universités de l'Île-de-France. Il serait intéressant de mieux caractériser et de mieux identifier les liens entretenus avec les scientifiques du Génopole. Cependant, le dossier n'explique pas les liens entre la formation et le département de biologie de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne et éventuellement avec des organismes nationaux de recherche (Institut Pasteur, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Institut national des données de santé, etc.). Le dossier met bien en évidence la particularité du parcours *Droit de la santé et des biotechnologies* au regard de l'offre de formation existante en Île-de-France.

La mention *Droit de la santé* est rattachée à l'unité de recherches Léon Duguit et plus particulièrement à l'équipe de recherche travaillant sur la régulation dans le domaine du *Droit et de la science*. Les étudiants du master sont associés aux colloques et aux tables rondes organisés par les membres. Très peu d'étudiants poursuivent leur M2 dans le cadre d'un doctorat (une seule doctorante pour la promotion 2016/2017) ce qui est conforme au parcours professionnalisant.

L'essentiel des cours en M1 est dispensé par des enseignants-chercheurs. Des professionnels du Droit de la santé, de la protection sociale et du droit des affaires interviennent dans le M2 à hauteur de 40 %. Le master ne dispose pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans la discipline.

### Organisation pédagogique

La structuration de la formation autour d'un M1 très généraliste suivi d'une spécialisation dans le cadre du parcours de M2 permet une spécialisation progressive bien que la formation ne prévoit pas d'options. L'offre de formation n'intègre un module spécifique à la préparation aux concours.

Il existe des dispositifs particuliers permettant d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel (ateliers d'aide à la rédaction de CV, préparation d'entretien, aide à la rédaction de lettre de motivation, puis stage).

Les étudiants peuvent dès le M1 faire un stage, dont la durée minimum n'est pas précisée. Il s'agit d'un stage facultatif. Seuls les étudiants de M1, qui le souhaitent, suivent une formation à la recherche afin de rédiger mémoire de recherche ou de participer au montage d'une journée d'études. Les étudiants de M2 doivent faire un stage de deux mois minimum et rédiger un mémoire en lien avec leur stage, ce qui permet de professionnaliser le parcours de l'étudiant. Les modalités d'évaluation du stage sont bien précisées et cohérentes.

Les enseignants-chercheurs du master sont membres de l'unité de recherches Léon Duguit.

Les étudiants sont accompagnés dans le choix du sujet et dans la rédaction du mémoire par des formations méthodologiques obligatoires en M2. Il est dommage qu'il n'existe pas un enseignement spécifique consacré à l'intégrité scientifique, d'autant que chaque mémoire fait l'objet d'un contrôle du plagiat.

La place du numérique dans l'enseignement est inexistante en M1 et en M2. Aucun enseignement n'entre dans la politique d'innovation pédagogique.

Un enseignement en langue étrangère est obligatoire en M1 comme en M2, ce qui est conforme au cadre national des masters. Aucune précision n'est apportée sur l'évaluation des compétences linguistiques. Il n'y a pas non plus de dispositifs mis en place pour évaluer le niveau de compétence linguistique des étudiants. Aucune statistique n'est fournie sur les mobilités entrantes et sortantes dans le cadre de dispositifs Erasmus ou autres conventions d'échanges internationales. Plusieurs cours de M1 sont mutualisés avec un M1 *Droit privé général*, une unité d'enseignement mutualisée est dispensée en visio-conférence depuis l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

### Pilotage

En M1, l'équipe pédagogique est composée majoritairement d'universitaires (10 sur 15) et de professionnels autour d'un responsable de mention, qui est également le responsable du M2, et d'un responsable du M1. Les modules professionnalisant sont confiés à des professionnels dont la qualité est précisée dans le dossier (biologistes, pharmacien, médecin, cadres hospitaliers).

L'existence d'un conseil de perfectionnement, qui se réunit une fois par an, permet d'évaluer la formation et de formuler des propositions d'évolution. L'évaluation de la formation et des enseignements n'est pas formellement organisée en M1, en M2 des fiches d'évaluation sont distribuées.

Les modalités d'évaluation sont définies par le règlement des études. Les compétences, qui doivent être

acquises par les étudiants, sont précisées dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les modalités de suivi de ces compétences ne font pas l'objet d'une procédure spécifique. Le supplément au diplôme précise bien le niveau de compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement en M1 ne sont pas précisées, il aurait été utile de connaître les critères de sélection. Il en va de même pour l'accès au M2. Il est seulement indiqué que les étudiants ayant validé le M1 peuvent intégrer le parcours. Il n'existe pas de dispositifs d'aide à la réussite spécifiques.

### Résultats constatés

Les effectifs de M1 sont faibles (sept inscrits en 2015-2016, six inscrits en 2016-2017 et neuf en 2017-2018). En M2, les effectifs sont en nette diminution pour la dernière année avec 18 inscrits en 2015-2016, 15 inscrits en 2016-2017 et seulement six inscrits en 2017-2018. Les taux de réussite des étudiants sont bons (en moyenne de plus de 80 % en M2).

Il est difficile de mesurer l'insertion professionnelle des étudiants compte tenu des données transmises qui ne portent que sur la promotion de M2 2015-2016. Sur 16 diplômés, 12 ont répondu, mais les tableaux ne font état que de neuf réponses : trois en poursuite d'études, deux en emploi (sans précision) et quatre en recherche d'emploi. Il est également possible d'apprécier l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation par les précisions relatives aux secteurs de l'insertion professionnelle.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Bonne pluridisciplinarité de la formation.
- Part importante de professionnels du secteur de la Santé dans l'équipe enseignante en M2.
- Spécificité de la formation en raison de liens forts avec le Génopole.

### Principaux points faibles :

- Faiblesse des effectifs en M1, diminution des effectifs en M2.
- Absence d'informations sur le devenir des étudiants de M1 et sur l'origine des étudiants de M1.
- Absence de formalisation suffisante des liens avec le Génopole et les start up en Santé.
- Développement des technologies innovantes de l'apprentissage inexistant.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le développement des technologies innovantes de formation devrait pouvoir encore renforcer l'attractivité de la formation notamment dans le domaine de la formation continue. L'insertion professionnelle des apprenants dans l'administration publique nécessiterait de développer des modules plus spécifiques au secteur public, éventuellement un module de préparation aux concours de la fonction publique hospitalière. De façon plus globale, il peut être intéressant de développer des partenariats avec l'offre de formation en *Droit de la santé* des autres universités de l'Île-de-France.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif la formation de juristes qualifiés spécialisés en droit des affaires appliqué au monde de l'entreprise. La première année de master (M1) comprend trois parcours, l'un général *Droit des affaires*, les deux autres plus spécifiques, le parcours *Master of law (LLM)* et le parcours *Juriste d'entreprise*. La seconde année de master (M2) propose dix parcours : *Structures et techniques juridiques des affaires*, *Contrats d'affaires et de crédit*, *Business, Tax and Financial Market Law*, *Droit des affaires internationales*, *Fusions and acquisitions*, *Droit de l'environnement*, *de la sécurité et de la qualité dans les entreprises*, *Droit de la concurrence et des contrats*, *Droit pénal de l'entreprise*, *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* et *Juriste d'entreprise*, ouvert à l'apprentissage. La formation est accessible en formation initiale ou en alternance, en français ou bilingue. L'enseignement a lieu sur les trois sites de l'université (l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, l'Université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines).

### ANALYSE

#### Finalité

Les connaissances attendues sont clairement précisées, tant en M1 qu'en M2. Le M1 constitue un tronc commun de connaissances fondamentales en Droit des affaires permettant une pré-spécialisation. L'objectif, nettement mis en évidence, est la préparation de la poursuite d'études vers une spécialisation en M2, voire la possibilité pour les étudiants de présenter des concours ou examens accessibles à l'issue de cette première année.

En seconde année, les parcours, variés et complémentaires, concourent à une insertion professionnelle adéquate des étudiants. Leur visée professionnalisante est mise en avant par la mise en place remarquable d'un cours de projet professionnel dès le M1. La répartition des enseignements sur les deux années de formation est bien construite et répond avec cohérence aux objectifs de la formation. On apprécie le suivi personnalisé des étudiants dans la recherche de stage, la présentation du projet professionnel notamment. Les métiers visés par la formation sont clairement renseignés, notamment dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles sans négliger l'accès à la poursuite d'études.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place centrale dans l'offre de formation globale de l'établissement par la richesse et la diversité des parcours proposés. Toutefois, le parcours *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* fait a priori l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit social* tout comme celui de *Droit de la concurrence et des contrats* avec le master *Droit international et européen*, sans que ces double adossements soient mentionnés et explicités. La formation bénéficie de bons partenariats avec des universités étrangères (l'Université de Montréal, l'Université fédérale de Russie du Nord-Est Yakutsk (*North-Eastern Federal University - NEFU*), l'Université de Bologne, et au niveau national, avec plusieurs grandes écoles (École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), *European Business School* (ESCP), École des Hautes Études Commerciales (EDHEC), Institut des hautes études économiques et commerciales (INSEEC), Hautes études appliquées du Droit (HEAD)) attestant d'un bon rayonnement national de la formation. En dépit de ces atouts, la formation subit la concurrence directe des universités parisiennes.

La formation est adossée à cinq laboratoires : l'Institut Droit éthique patrimoine (IDEP), l'Institut d'étude de Droit public (IEDP), le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI), le laboratoire Droit des affaires et des nouvelles technologies (DANTE), le Centre de Recherches Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du Droit (CRLD) et bénéficie du soutien du laboratoire Réseau, Innovation, Territoires, Mondialisation (RITM) en gestion et management pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*. Si l'articulation avec la recherche est affichée comme étant primordiale, la vocation professionnalisante de la formation reste très marquée au regard des unités d'enseignements, même si la rédaction d'un mémoire est prévue à l'issue du M2.

Les relations avec les partenaires socio-économiques sont bien établies et fécondes notamment par l'ouverture des enseignements aux associés de cabinets d'avocats partenaires ou des séminaires organisés dans les entreprises.

Il est très appréciable que la formation compte un double diplôme international, dès la première année (LLM) en vue de l'obtention du double diplôme très réputé master et LLM. Le partenariat est lié avec de très prestigieuses universités étrangères et constitue un véritable atout pour la formation. Les débouchés professionnels pour les étudiants sont tout aussi appréciables et se font dans les grands cabinets d'avocats internationaux. La mobilité des étudiants est donc clairement intégrée à la formation, qu'elle soit d'ailleurs entrante ou sortante, avec le soutien de l'établissement (les bourses de mobilité).

### Organisation pédagogique

La formation est bien structurée avec trois parcours en M1 contenant un tronc commun de cinq matières et des modules spécifiques préparant à la spécialisation attendue en M2. La seconde année de master se décline en dix parcours très ciblés. L'étudiant bénéficie en outre d'un bon accompagnement dans l'élaboration de son projet professionnel puisqu'un cours spécifique est dédié au projet professionnel dès le M1 et se poursuit en M2. Les anciens étudiants sont associés à la démarche et viennent conseiller les nouveaux. On apprécie aussi l'entretien de milieu d'année mis en place en seconde année pour accompagner les étudiants ainsi que le livret de l'étudiant ou « guide de stage » prévu, pour certains parcours seulement. Il est toutefois assez surprenant que le numérique ne soit pas davantage développé dans la formation, d'autant que les formations sont proposées sur plusieurs sites. Le dossier évoque seulement la mise en place future de cours en visioconférence. Les étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau bénéficient de mesures classiques d'accueil. La professionnalisation est bien intégrée dans la formation notamment par l'organisation de rencontres avec des professionnels et un stage obligatoire de trois à six mois selon les parcours. S'il est opportun que les langues étrangères soient enseignées de manière obligatoire dans la formation, la disparité du volume horaire de ces cours entre les sites est regrettable.

### Pilotage

Le master *Droit des affaires* est bien structuré et bénéficie d'organes de pilotage efficaces, dont la multiplication en alourdit toutefois la gestion. Trois responsables pilotent la formation en liens directs avec les responsables de parcours. La formation dispose d'un conseil de mention et d'un conseil de perfectionnement, et de cinq conseils de perfectionnement constitués sur les dix parcours. Les équipes pédagogiques de chaque parcours se réunissent plusieurs fois par semestre. La répartition du volume horaire des enseignements entre professionnels et enseignants-chercheurs est globalement équilibrée et adaptée selon les parcours.

Un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place mais le faible taux de réponse (15 %) le rend peu probant, surtout en M1. En M2, s'y ajoute un questionnaire soumis aux étudiants chaque semestre, dont les réponses sont analysées lors du conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle de connaissances théoriques sont classiques et connues des étudiants. Le suivi de l'acquisition des compétences est bien organisé notamment autour des enseignements relatifs au projet professionnel. Il n'est toutefois pas fait état de l'existence d'un portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant, ni d'une annexe descriptive de diplôme (ADD).

### Résultats constatés

Le master *Droit des affaires* est très attractif, avec notamment une augmentation des candidatures étrangères, imposant une lourde charge pour en assurer le traitement quantitatif, avec une réelle déperdition entre les candidats sélectionnés et les étudiants inscrits. Les effectifs restent stables en dépit de la concurrence des nombreux masters de Droit des affaires de la région. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, avec un taux moyen de l'ordre de 80 % avec toutefois un taux plus faible oscillant entre 38 % et 68 % pour le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, comme en M2 où ils varient entre 90 % et 100 %. L'insertion professionnelle des diplômés est très bonne (85 % en poste), en sachant que plus de la moitié avait trouvé un emploi avant la fin de leurs études. Le suivi des étudiants quittant l'Université à l'issue du M1 reste cependant à construire. La poursuite d'études est aussi une voie bien représentée puisque plus de 50 % des diplômés poursuivent leur cursus à l'école de formation du barreau, en école de commerce ou LLM, à l'exception du parcours *Juriste d'entreprise* où le taux d'insertion professionnelle à six mois est logiquement de l'ordre de 60 % s'agissant d'une formation ouverte à l'apprentissage.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Qualité et quantité des partenariats académiques nationaux et internationaux.
- Bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Attractivité de la formation.

### Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Faible place du numérique et des nouvelles technologies.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La lisibilité de la très riche offre de formation de cette mention pourrait être améliorée en rendant plus visibles les parcours dans toutes leurs spécificités, notamment pour les parcours donnant lieu à un double adossement. L'attractivité de cette formation en serait encore renforcée. Compte tenu des objectifs et de la finalité de la formation, il serait très profitable de développer le numérique et les modes de pédagogie innovante.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit du numérique* est une formation professionnalisante de la *School Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en *Droit du numérique*, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en *Droit privé*, la première année de master (M1) offre une pré-spécialisation en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La seconde année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique*, *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* et *Propriété intellectuelle appliquée*, proposé en alternance. Les enseignements sont dispensés sur la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la faculté de Droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que du M2 et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Bien décrites, les compétences professionnelles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Le positionnement du master <i>Droit du numérique</i> dans l'offre globale de formation est excellent dans sa conception avec une formation « jumelle », le master <i>Droit de la propriété intellectuelle</i> . Le M1 se distingue au niveau régional, par la pré-spécialisation proposée. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités propres permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national. Toutefois, il est regrettable que le rattachement du parcours <i>propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité dans le dossier. Les parcours <i>Droit de la création et numérique</i> et <i>Droit de l'innovation et propriété industrielle</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques</i> , qui forme les étudiants sur un triple champ disciplinaire Numérique, Droit des affaires et Propriété intellectuelle. Quant au parcours <i>Propriété</i>

*intellectuelle appliquée*, c'est le seul master proposé en alternance en ce domaine. Pour les parcours *Droit de la création et numérique* et *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, un partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au Laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont réelles et assez riches (un projet tutoré en M1, un mémoire en M2 et une association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires). Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention de professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations. Certains sont résolument axés sur le numérique (Conseil national du numérique, Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication), tandis que d'autres concernent plus généralement la propriété littéraire et artistique (Association française pour la protection internationale du droit d'auteur, Association littéraire et artistique internationale, Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Sur le plan de la coopération internationale, il n'existe aucun partenariat officiel avec des établissements étrangers. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on en ignore les retombées sur la formation.

### Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en *Droit privé* tout en introduisant une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique* qui se poursuit au second semestre. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente du fait d'une présentation différente des maquettes et de quelques spécificités mineures dans les enseignements optionnels.

Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par visio-conférences dont l'organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques (captation et/ou retransmission). Le M1 *Droit du numérique* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit de la propriété intellectuelle*, la différence entre les deux masters n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS (*Européan Credit Transfer System*) attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau master, en particulier en ce qui concerne son articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux masters. On peut du reste s'étonner que le parcours *Propriété intellectuelle appliquée* soit uniquement rattaché au master *Droit du numérique*, tandis que le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. On remarquera en particulier l'organisation du parcours *Propriété intellectuelle appliquée* qui alterne, chaque semaine, deux jours d'enseignements et trois jours en entreprise. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés.

Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible de faire des validations d'acquis d'expérience (VAE) partielles, ou, en formation continue, des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP).

La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; l'accompagnement des étudiants dans leur recherche est très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète. Elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que l'étudiant doit acquérir. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 (à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*) ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les laboratoires auxquels, la formation est adossée. Les pédagogies innovantes se retrouvent sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc.

L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

### Pilote

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont essentiellement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (à 92 % environ, sur les deux sites). En revanche, la part d'intervenants professionnels est logiquement très importante en M2, puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil est équilibrée même si l'on peut s'étonner que les représentants étudiants, les personnels administratifs et les professionnels n'apparaissent qu'en tant qu'invités, et non en tant que membres à part entière. Des propositions, issues de la première réunion de cette instance, en décembre 2017, ont d'ores et déjà été suivies d'effets. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'Université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle et plus efficace au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision, selon les sites ou les parcours, mais elles sont globalement satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) n'est jointe au dossier ; il est toutefois précisé que, dans l'attente d'une réflexion globale sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas par le responsable de la formation.

### Résultats constatés

Les effectifs en M1 tendent à diminuer. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants inscrits pour 35 candidats admis en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre très faible d'étudiants primo-arrivants et d'étudiants étrangers. L'attractivité est plus délicate à apprécier pour les secondes années de masters. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, qui relève exclusivement du master *Droit du numérique*, les autres parcours affichent des effectifs extrêmement faibles. Les étudiants choisissant ces parcours s'inscrivent peut-être majoritairement au master *Droit de la propriété intellectuelle*. On s'interroge néanmoins sur le parcours *Droit de la création et numérique* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré par une enquête d'insertion centralisée au niveau de l'établissement ; cette dernière ne permet pas toutefois de tirer des enseignements significatifs pour le master *Droit du numérique*. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, les faibles effectifs induisent un trop faible taux de répondants pour que les réponses soient jugées significatives. Pour le parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, l'insertion professionnelle est bonne s'agissant d'une formation en alternance. Le taux de répondants à l'enquête d'insertion à six mois est de 79 % avec 80 % en emploi et 20 % sont en poursuite d'études.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Efficacité du pilotage de la formation.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

### Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de l'articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*.
- Faible attractivité de certains parcours du master *Droit du numérique*.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La réflexion menée sur la mise en place de certificats pour la formation par équivalence est une piste intéressante. Il en est de même pour les autres axes de développement évoqués dans le dossier, en particulier en ce qui concerne la logique de double compétence ou le renforcement de la dimension internationale. Au-delà, une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et plus ponctuellement avec le master *Droit international et européen* du fait de l'adossement du parcours *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* à cette formation. Ces formations « jumelles » gagneraient certainement à être regroupées au sein d'un unique master « *Propriété intellectuelle et numérique* », tout particulièrement au regard des effectifs du master *Droit du numérique* par rapport à ceux du master *Droit de la propriété intellectuelle*.



## MASTER DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international et européen* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) université Paris-Saclay, propose aux étudiants issus d'une licence *Droit*, de se spécialiser progressivement en Droit international, qu'il soit Droit public ou privé et en Droits européens. À cette fin, la première année du master (M1) est divisée en deux parcours le M1 *Droit international et européen des affaires* et le M1 *Droit public international et européen*. Une fois ces connaissances fondamentales acquises, les étudiants peuvent poursuivre leur seconde année de master (M2) en choisissant parmi différents parcours le M2 *Arbitrage et Commerce International*, le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques*, le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, le M2 *Droit des achats publics*, le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*, le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux*, le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, le M2 *Entreprise et Droit de l'Union Européenne*, le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Il existe un dixième parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* qui n'est actuellement pas ouvert. Le M1 est organisé sur deux sites, le M1 *Droit international et européen des affaires* sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et le M1 *Droit public international et européen* sur l'Université Paris-Sud. Le premier semestre qui est commun est organisé à l'Université Paris-Sud. Les M2 en revanche sont monosites : ils peuvent être localisés soit à l'Université de Versailles Saint-Quentin, soit à l'Université Paris-Sud, soit sur le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne.

### ANALYSE

#### Finalité

Les finalités de ce master sont clairement spécifiées dans le dossier. Il s'agit de former des spécialistes du droit international public et privé et du droit européen. Pour cela, la spécialisation est progressive et relativement poussée en M2. Les étudiants diplômés peuvent embrasser des carrières privées (avocat international, juriste d'entreprise, juriste d'ONG) ou carrières publiques (fonction publique européenne, diplomatie, ou encore, une poursuite en doctorat). Les débouchés sont énoncés clairement ; ils sont également présentés à l'occasion de réunions de rentrée ou de salons dédiés.

Les formations dispensées sur les trois sites : l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, sont en adéquation avec les ambitions affichées et les exigences du marché du travail. Le M1 *Droit international et européen des affaires* prépare à quatre parcours de M2 (*Arbitrage et commerce international, Droit de la concurrence et des contrats, Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques, Entreprises et droit de l'Union européenne*) ainsi qu'à d'autres M2 des différents établissements, tandis que le M1 *Droit public international et européen* prépare à six parcours de M2 *Droit international et*

européen des droits fondamentaux, Droit des activités spatiales et des télécommunications, Droit des achats publics, Diplomatie et négociations stratégiques, Entreprise et droit de l'Union européenne et Droits de l'homme et droit humanitaire.

### Positionnement dans l'environnement

En M1, les cours du premier semestre sont mutualisés entre les deux M1. Les parcours de M2 sont répartis sur les trois sites. Dans la région Île-de-France d'autres établissements prestigieux proposent des masters spécialisés en Droit international et européen. Celui de la ComUE Université Paris-Saclay se distingue surtout par les singularités des parcours de M2, en privilégiant une ouverture transdisciplinaire par exemple (comme le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* qui s'ouvre à la géopolitique) ou par leur originalité, en invitant les étudiants à se professionnaliser (exemple de la clinique juridique dédiée au Droit d'Asile, en M2 *Droit de l'homme et droit humanitaire*). Enfin, certains parcours jouissent d'une notoriété internationale, à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international*, et du M2 *Droit de la concurrence et des contrats* qui a été Lauréat des Trophées de la pédagogie. En 2017, il a été mentionné par Challenges parmi les 10 masters de Droit en vue au plan national.

Dans le cadre du M1, les étudiants peuvent rédiger un mémoire de recherche en anglais. Les mémoires sont obligatoires dans deux parcours de M2. (le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux* et le M2 *Droits de l'Homme et droit humanitaire*), tandis que d'autres incitent les étudiants à participer à des exercices de simulation tels qu'un concours de plaidoirie.

De nombreux professionnels (avocats, experts d'organisations internationales) interviennent dans les différentes offres de formation, ce qui permet de constituer un réseau important en particulier pour les stages. Ces derniers sont également intégrés dans le comité de pilotage de la formation.

Le master *Droit international et européen* au regard de ses spécialisations a naturellement noué des liens avec des partenaires étrangers notamment américains permettant aux étudiants inscrits d'être mobiles via un système de bourses, dont les détails sont fournis concrètement par le dossier. Le master accueille des étudiants étrangers, ces derniers représentent un quart des effectifs.

### Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive. Le premier semestre est, en effet, commun à tous les étudiants inscrits en M1. Ce n'est qu'au second semestre que les étudiants s'orientent vers le Droit public ou le Droit privé. Ces derniers choisissent ensuite une spécialisation parmi les neuf parcours de M2. Les différents cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou des professionnels sont cohérents vu la spécialisation de chaque M2. Les programmes des formations sont classiquement composés d'unités fondamentales et d'unités spécialisées avec un nombre de crédits ECTS cohérent ; les étudiants peuvent opter une voie orientée « recherche » ou une voie professionnalisante. Les différents M2 sont relativement différents dans leur organisation pédagogique. Certains privilégient les enseignements pratiques et les exercices de simulation comme le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, d'autres s'ouvrent à d'autres disciplines, comme le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*.

La professionnalisation s'opère principalement à travers les stages, optionnel en M1, obligatoire en M2 (sauf dans le M2 *Droit international européen des droits fondamentaux*), mais d'une durée très variable, en fonction des différents M2 (de trois à six mois) et d'une valeur en termes de crédits ECTS variable : le stage compte cinq crédits ECTS pour le M2 *Arbitrage et commerce international*, tandis qu'il compte pour neuf crédits ECTS pour le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* ou 15 ECTS pour le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Les étudiants sont accompagnés pour la recherche d'un stage et suivent dans les différents parcours des ateliers les préparant à leur insertion dans le marché du travail.

Les liens avec la recherche se concrétisent par la réalisation d'un mémoire et par la « participation », dont les modalités ne sont pas précisées, des étudiants aux manifestations scientifiques des nombreux laboratoires rattachés au master (l'Institut d'études du droit public (IEDP) et le Centre d'études interdisciplinaires (CEI) et l'équipe de recherche de l'IDEST) de l'Université Paris Sud, le laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE) et le Centre de recherche Versailles Saint Quentin institutions publiques (VIP) de l'Université Versailles Saint Quentin, le Centre de recherche Léon Duguit (CRLD) de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Les étudiants inscrits en M2 sont familiarisés avec tous les outils numériques proposés par les établissements et disposent classiquement d'un environnement numérique de travail.

L'ouverture et la maîtrise de langues étrangères sont requises, mais les exigences et les modalités d'évaluation sont très différentes en fonction des parcours. Certains cours parmi les neuf parcours ouverts de M2 sont

dispensés en anglais (exemples du M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* ou du M2 *Droit de la concurrence et des contrats*), pour d'autres comme en M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*, il s'agit seulement de faire participer des étudiants à des consultations dans le cadre de conventions de recherche en langue anglaise.

Certains M2 se démarquent par leurs innovations pédagogiques à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international* qui propose aux étudiants des scénarii de procédures contentieuses, des quizz interactifs ou du M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* qui propose des séminaires sur l'expression théâtrale.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est extrêmement riche et variée vu la structure du master *Droit international et européen*. Elle est composée majoritairement d'enseignants-chercheurs dont le nombre est assez variable (12 pour le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, trois pour le M2 *Droit des achats publics*) mais de nombreux professionnels interviennent avec des volumes horaires conséquents, en particulier pour les parcours les plus professionnalisants comme le M2 *Droit des achats publics* (220 heures pour un total de 275 heures).

Chaque formation est dirigée par au moins un directeur, un comité de pilotage pilote la mention et un comité de perfectionnement de la mention se réunit une fois par an. Le pilotage pourrait être renforcé au niveau de la mention afin d'harmoniser les pratiques des différents parcours.

Tous les parcours ne sont pas dotés de comité de pilotage mais cette situation ne devrait pas perdurer.

Les modalités de contrôle de connaissances sont classiques et connues des étudiants et publiées sur le site web du master. Il n'y a pas de suivi ou portefeuille de compétences.

### Résultats constatés

Sur la mention, les effectifs sont en augmentation entre 2015 et 2018 (295 inscrits en 2015-2016, 338 pour l'année 2017-2018), ainsi que le nombre de dossiers de candidatures (2 951 pour 2015-2016, 4 077 pour 2017-2018) ce qui témoigne sans nul doute de l'attractivité du master *Droit international et européen*. Cependant, en M1, d'après les tableaux annexés au dossier, les effectifs sont très différents d'un parcours à l'autre : plus de 100 inscrits dans le parcours *Droit international et européen des affaires* sur les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 (122, 109 et 129 respectivement) contre 26, 28 puis 39 étudiants inscrits pour le parcours *Droit public international et européen sur la même période*. De même, pour les M2, les résultats sont contrastés : le M2 *Achat public* n'a eu que 8, ensuite 13, puis 10 inscrits.

Le taux de réussite est élevé en M1 : 85 % en M1 *Droit international et européen des affaires* pour 2015-2016, 79 % l'année suivante, 92 % en M1 *Droit public international et européen* pour 2015-2016 et 85 % en 2016-2017. En M2, il en est de même, entre 80 % (M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* en 2015-2016) et 100 % (M2 *Arbitrage et commerce international* en 2016-2017 ou M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* toujours en 2016-2017).

Le suivi des diplômés est effectué par l'établissement mais une seule enquête à six mois de l'obtention du diplôme a été réalisée, pour la promotion 2015-2016. Il est donc difficile d'avoir une vision globale de l'insertion professionnelle des étudiants avec des données aussi partielles. Au vu des données transmises (aucune donnée pour les M2 *Droit des achats publics* et *Droit de la concurrence et des contrats*) sur 119 diplômés : 81 ont répondu (taux de réponse de 68 %), 24 sont en poursuite d'études (29,6 % des répondants), 4 sont en thèse (4,93 % des répondants), et, 19 sont en emploi (23,45 % des répondants).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Formation riche et attractive.
- Originalité des parcours proposés.
- Dispositifs de professionnalisation et d'innovation pédagogique pertinents.

### Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Peu de partenariats avec des établissements étrangers.
- Pilotage de la formation insuffisant.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international et européen* avec deux M1 et dix parcours de M2 en Droit privé et en Droit public est une offre de formation originale et attractive. Si sa structure est riche et diversifiée, elle est aussi quelque peu complexe et laisse subsister des disparités entre M2. Le rattachement de certains parcours à deux mentions de master devrait faire l'objet d'explications plus développées et les chiffres doivent être éclaircis et analysés.



## MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay est une formation de Droit public composée d'une première année de master (M1) généraliste (*Droit public*) et des parcours spécialisés (*Droit de l'environnement* et *Droit du patrimoine culturel*), et de plusieurs spécialisation en seconde année de master (M2). Son objectif est d'offrir aux étudiants une spécialisation dans la plupart des domaines couverts par le Droit public. Le M1 *Droit public* est dupliqué sur trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay (l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Le M2 *Droit public* est constituée de neuf parcours correspondant à la spécialisation de deuxième année (*Droit public recherche et concours*, *Droit public des affaires*, *Droit des contentieux publics*, *Droit des collectivités territoriales*, *Droit des achats publics*, *Droit de la construction*, *de l'aménagement et de l'urbanisme*, *Droit de l'Homme et Droit Humanitaire*, *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les M2 sont monosites mais ils sont répartis sur les trois sites. Cette offre de formation résulte d'une profonde restructuration de l'offre de formation opérée par la ComUE Université Paris-Saclay.

### ANALYSE

#### Finalité

Le master *Droit public* s'inscrit dans l'offre de formation élaborée dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay. La *School Droit et science politique* assure la cohérence de l'offre de formation au niveau du master au sein de la ComUE. Il forme des futurs juristes qui peuvent s'insérer directement dans le monde professionnel (entreprises privées, en secteur public) ou préparer des concours professionnels, ou de la fonction publique. L'offre de formation propose bien une spécialisation progressive entre le M1 et le M2 : un M1 assez généraliste offerte sur trois sites, puis une spécialisation en M2. Le master identifie également deux parcours spécialisés dès le M1 (*Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les enseignements proposés correspondent bien aux objectifs scientifiques et professionnels affichés par la formation et couvrent la quasi-totalité des domaines du Droit public.

Si les emplois visés par la formation (juriste d'entreprise, agents du secteur public, etc.) correspondent bien à la formation, de même que les poursuites d'études envisagées (doctorat, préparation aux concours, etc.) ; il est en revanche difficile d'apprécier quelles compétences doivent être acquises. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme étant en cours d'élaboration, ils n'ont pas été joints au dossier d'autoévaluation. En outre, les unités d'enseignement (UE) ne sont pas toutes renseignées quant aux compétences à acquérir. Seuls les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des collectivités territoriales* déclinent ainsi leurs UE pour les troisièmes et quatrièmes semestres.

### Positionnement dans l'environnement

L'originalité de ce master *Droit public* est de présenter une offre globale et cohérente impliquant trois universités. Les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'Homme et droit humanitaire* se distinguent de l'offre régionale. Le positionnement des autres parcours du master, par rapport aux autres formations comparables de la région Île-de-France n'est pas précisé, et ce, même si des relations privilégiées avec d'autres facultés de Droit de l'Île-de-France existent.

Des partenariats avec le monde socio-professionnel sont également présents (notamment avec l'École du Louvre ou les juridictions comme la Cour administrative d'appel de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, ou le Tribunal de Grande instance de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Si un certain nombre de ces partenariats reste informel, des conventions de partenariat avec des structures publiques et privées ont bel et bien été conclues au niveau des M2. Peu de partenariats internationaux, en revanche, ont été tissés. La mobilité est encouragée par l'Université, notamment via le système des bourses, mais ce point ne peut pas être évalué en raison de l'absence de données plus précises sur la mobilité des étudiants de ce master, des enseignants ou des personnels administratifs.

L'articulation entre la formation et la recherche est bien présente au sein du master *Droit public*. Ce dernier est en effet adossé aux six centres de recherche des trois universités dispensant la formation : l'Institut d'études publiques, le Collège d'études interdisciplinaires, le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel, le Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions publiques (VIP), le Centre de recherche Léon Duguit et l'Institut Droit éthique patrimoine. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un mémoire de recherche dans certains parcours du M2 (exemple du M2 *Droit de l'environnement* ou du M2 *Droit public recherche et concours*), permettant ainsi la poursuite de leurs études en doctorat. Le parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire* associe les étudiants à la clinique juridique.

### Organisation pédagogique

L'offre de formation est originale, bien structurée et lisible. Le M1 est dupliqué sur les trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay avec un objectif généraliste clairement assumé toutefois la maquette du M1 *Droit public* n'est pas identique sur les trois sites. La spécialisation en M2 entre les neuf parcours proposés est clairement identifiable. La formation se déroule uniquement en présentiel. Elle est ouverte en formation initiale et continue. Des dispositifs de validation de l'acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels (VAP) sont ouverts, mais il n'est pas possible de les apprécier dans la mesure où aucune donnée chiffrée n'est communiquée. En outre, la prise en compte des étudiants ayant des contraintes particulières, prévue au niveau de l'Université, ne peut pas non plus être appréciée. Le dossier ne mentionne que la possibilité d'étaler le M2 sur deux ans.

Les stages sont bien présents dans la formation tant en M1 qu'en M2. Ils sont facultatifs ou obligatoires en fonction des parcours. Le stage est notamment obligatoire dans la majorité des M2 ayant une vocation professionnalisante. La professionnalisation s'effectue toutefois principalement par le contact avec les professionnels intervenant dans les formations. Le dossier ne précise pas l'existence de dispositifs particuliers d'accompagnement dans la réalisation d'un projet professionnel. Les étudiants sont associés à la recherche principalement grâce à la rédaction d'un mémoire et par la participation aux différentes conférences et manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche.

L'ouverture effective à l'international ne peut pas être appréciée. Aucune donnée concernant la mobilité étudiante n'est fournie. Si l'enseignement des langues est obligatoire en M1, certains parcours du M2 ne contiennent pas d'enseignement de langue étrangère (parcours *Droit des achats publics*, *Droit public recherche et concours* ou *Droit des contentieux publics*). Certaines formations proposent des enseignements en anglais, mais il est difficile d'apprécier ce dispositif en l'absence d'informations plus précises.

L'utilisation du numérique et des pédagogies innovantes ne peut pas être appréciée, les informations fournies n'étant pas suffisamment détaillées.

### Pilotage

Le pilotage de la formation est également difficile à apprécier. La ComUE Université Paris-Saclay a créé un conseil de *School Droit et science politique* qui assure la gouvernance de ce champ de formation. Le processus de gouvernance des différentes formations de niveau M1 et M2, est assuré par les directeurs des formations et par un comité de mention. Le dossier mentionne l'existence de conseils de perfectionnement. Toutefois, il est

difficile d'apprécier leur rôle et notamment l'articulation des fonctions entre ces derniers et le comité de mention. Aucun compte rendu des conseils de perfectionnement n'est joint au dossier. La composition des comités de perfectionnement n'est pas indiquée pour tous les parcours. En M1, seule la composition du comité de perfectionnement du site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne est communiquée. En M2, la composition du conseil de perfectionnement est uniquement communiquée pour les formations assurées à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, à savoir le M2 *Droit des collectivités territoriales*, le M2 *Droit public des affaires* et le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

L'évaluation des enseignements n'est pas clairement décrite. Le dossier fait état de deux types d'enquêtes existantes (sur l'environnement de travail et sur la formation). Toutefois, aucun résultat ou exemple de questionnaire n'est présenté dans le dossier.

La composition de l'équipe pédagogique est variée et cohérente avec les objectifs de la formation. L'équipe est composée d'environ 60 % d'enseignants-chercheurs (principalement de Droit public) et de 40 % de professionnels. Toutefois, la composition de certains parcours n'est pas équilibrée. L'équipe pédagogique du parcours *Droit des achats publics* est ainsi, quasi-exclusivement, composée de professionnels (trois enseignants-chercheurs interviennent dans la formation contre onze professionnels).

Les modalités d'acquisition des connaissances sont clairement précisées. Un règlement des études commun à la mention a été rédigé. La répartition de crédits ECTS est équilibrée, les modalités d'examen clairement précisées. Les passerelles et les dispositifs d'orientation ne sont pas prévus en master, ce qui est logique pour ce niveau de diplôme.

### Résultats constatés

Les effectifs sont globalement stables. Certaines fluctuations auraient toutefois pu être commentées. Les étudiants candidatent à la fois en M1 et en M2. Cependant, les modalités de candidatures ne sont pas explicitées. En M1, le nombre des candidatures au cours de l'année 2017-2018 a doublé (l'Université Paris-Sud passe de 126 à 233 candidatures), voire triplé (l'Université d'Évry passe de 65 candidatures au cours de l'année 2015-2016 à 283 au cours de l'année 2017-2018). Le nombre d'inscrits en M1 reste toutefois stable sur les trois sites (entre 29 et 62 inscrits selon les sites). Le nombre de candidatures en M2 a également significativement augmenté pour la quasi-totalité des parcours (sauf pour les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics*). Le nombre d'inscrits reste relativement stable pour la majorité des formations. Il augmente toutefois au cours de l'année universitaire 2017-2018 en M2 *Droit des achats publics* (le nombre d'inscrits passant de 11 à 36) et en M2 *Droit du patrimoine culturel* (le nombre d'inscrits passant de 22 à 34). En revanche, les chiffres sont particulièrement inquiétants pour le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*. Les chiffres communiqués dans les annexes font état de six inscrits en 2015-2016, de cinq inscrits en 2016-2017, puis d'un seul inscrit en 2017-2018 (alors que le parcours a reçu plus de 370 candidatures). Ces chiffres ne sont aucunement commentés dans le dossier.

Le taux de réussite des étudiants est plutôt satisfaisant en M2 (entre 76 et 100 %). En revanche, le taux de réussite est beaucoup plus disparate en M1. Sur le site de l'Université Paris-Sud, le taux de réussite en M1 *Droit public* oscille entre 87 et 90 %. Il varie entre 58 et 81 % sur celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (sans que cet écart ne soit justifié). Enfin, le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne affiche le taux de réussite le plus bas (entre 53 et 62 %). Les parcours de spécialisation affichent un taux de réussite très satisfaisant : M1 *Droit de l'environnement* (entre 94 et 100 %) ; de même que le M1 *Droit du patrimoine culturel* (entre 83 et 100 %).

Le suivi des diplômés est assuré au niveau de l'établissement, mais les données communiquées sont peu exploitables. Seule une enquête d'insertion à six mois de l'obtention du diplômé a été réalisée pour les étudiants de la promotion 2015-2016. Le nombre insuffisant de répondants et cette unique donnée statistique ne permet pas toutefois tirer de réelles conséquences. Les enquêtes ultérieures permettront probablement d'avoir une vision plus globale. On peut toutefois souligner les premiers résultats positifs. Ainsi, sur les sept répondants du M2 *Droit des achats publics*, cinq ont trouvé un emploi. De la même manière, sur les huit répondants du master *Droit des contrats publics*, cinq poursuivent leurs études (préparation aux concours plus, un étudiant poursuivant en doctorat) et deux ont trouvé un emploi.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Offre de formation très complète et attractive.
- Partenariats intéressants.

### Principaux points faibles :

- Des lacunes au niveau du pilotage, notamment au niveau de la mention.
- Évaluation des formations et suivi des diplômés très insuffisants.
- Absence d'ouverture à l'international.
- Faiblesse des effectifs du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La restructuration de l'offre de formation dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay a permis de créer une offre en *master Droit public* très attractive et cohérente. Afin d'assurer sa visibilité et de renforcer la mention, il serait opportun qu'un pilotage plus clair et plus lisible soit mis en place. De même, un suivi des diplômés, une analyse des fluctuations des candidatures et des inscrits (pour certains parcours) ou encore des évaluations des enseignements devraient être mis en place de manière pérenne, afin de permettre aux organes de pilotage de prendre en compte les données et faire évoluer les formations en conséquence. Enfin, une mobilité internationale et un développement des partenariats internationaux devraient être envisagés. Il serait opportun de clarifier le double adossement du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*, notamment en raison de ses effectifs.



Département d'évaluation  
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides en Droit social et sur le fonctionnement de l'entreprise aux fins d'occuper des postes de juristes au sein des services juridiques ou de ressources humaines d'entreprises, d'associations, de syndicats, ou de devenir avocat, ou encore, inspecteur du travail, après avoir passé les examens ou le concours requis.

Le master *Droit social* est une formation en deux ans, avec deux parcours en première année de master (M1) *Droit des relations de travail* en formation initiale et *Droit des ressources humaines et protection sociale* en apprentissage comprenant respectivement en seconde année de master (M2) deux spécialités *Droit et pratique des relations de travail* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* qui fait l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit des affaires* et un parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, auxquels s'ajoutent deux parcours ouverts en formation continue *Manager ressources humaines des relations sociales* et *Manager stratégique des organismes de protection sociale* (non ouvert).

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'un diplôme équivalent. Elle est également accessible par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les enseignements se déroulent sur le site de la faculté de droit de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et celui la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université de Paris-Sud.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels du master *Droit social* tout comme les compétences attendues sont clairement identifiés et conformes aux secteurs socio-professionnels visés pour la voie *Droit des relations de travail* et, dans une moindre mesure, pour la voie *Droit des ressources humaines et protection sociale*. La formation permet l'acquisition de connaissances générales solides et interdisciplinaires permettant une spécialisation et l'acquisition de compétences techniques spécifiques en Droit social. En revanche, la dimension managériale du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* rend son

positionnement difficile dans une formation juridique et nécessite une mise en adéquation des débouchés professionnels affichés. De surcroît, le caractère lacunaire du dossier et les données parfois contradictoires sur l'intitulé même des deux parcours proposés en formation continue ne permet ni de vérifier l'adéquation de leurs objectifs, ni d'apprécier la cohérence d'ensemble du master *Droit social*. En outre, les données relatives aux débouchés professionnels et aux secteurs professionnels sont parfois contradictoires notamment avec la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) faisant référence aux « métiers du droit du [...] système de santé ». Ladite fiche est au demeurant incomplète, puisque les parcours ouverts en formation continue n'y sont pas mentionnés.

### Positionnement dans l'environnement

Si la formation s'intègre parfaitement dans l'offre de l'établissement à côté des autres masters, son positionnement au niveau régional par rapport aux nombreuses formations en Droit social n'est pas appréhendé. Néanmoins, elle conserve en l'état une certaine attractivité, avec un nombre de candidatures en hausse, et répond toujours à une réelle attente du monde socio-économique eu égard au taux d'insertion professionnelle des diplômés.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche avec quatre Laboratoires de rattachement : le Centre d'études et de recherche en droit de l'Immatériel (CERDI), l'Institut droit éthique Patrimoine (IDEP) et le Droit des affaires et de nouvelles technologies (DANTE), et le soutien en gestion et management du laboratoire Réseau, innovation, territoires, mondialisation (RITM) et le pôle Droit de l'école doctorale Sciences de l'Homme et de la société. Si les étudiants bénéficient de l'expertise d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les champs disciplinaires investis par la formation, aucun enseignement n'est spécialement dédié à la formation à la recherche dans une perspective de poursuite de leur cursus en doctorat.

Ouverte à l'apprentissage, la formation est en relation avec le centre de formation d'apprentis (CFA) UNION de l'Université Paris-Sud et elle bénéficiait d'un bon partenariat, institutionnalisé mais non renseigné, avec l'École nationale supérieure de sécurité sociale (En3s) pour le parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale*, proposé en formation continue, formation qui n'est apparemment plus assurée depuis 2017-2018 selon l'annexe relative à l'évolution des effectifs, même si le dossier fait état de la création avec ladite école d'un master *Manager stratégique de la sécurité sociale*. Si la formation profite d'un véritable réseau d'acteurs économiques, notamment à travers l'association des anciens, qui accueillent les étudiants ou les apprentis, ces liens ne donnent lieu à aucun partenariat institutionnel.

L'ouverture à l'international est facilitée par les dispositifs d'accompagnement de l'établissement permettant une mobilité entrante et sortante (bourses), mais la formation ne bénéficie d'aucune ouverture propre et ne semble pas s'être approprié les dispositifs de l'établissement.

### Organisation pédagogique

Si la structuration du master *Droit social* autour de trois publics — en formation initiale, en formation continue et en apprentissage —, constitue indéniablement un atout majeur de la formation et se présente comme une offre globale et complète de formation (initiale et tout au long de la vie), celui-ci n'est malheureusement pas valorisé dans l'architecture, les maquettes et les modalités d'enseignement de la formation. Le master *Droit social* est conçu afin de permettre une spécialisation progressive en Droit social avec deux parcours clairement identifiés dès le M1, l'une en formation initiale, l'autre ouverte à l'apprentissage avec des modalités propres de fonctionnement, au demeurant sur deux sites distincts, rendant une mutualisation des enseignements difficile. Cependant, aucune mutualisation ne semble envisagée par sites entre les différents masters, à l'exception du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* en M2, qui fait l'objet d'un double rattachement au master *Droit des affaires*, sans que celui-ci ne soit explicite. Plus spécifiquement, la répartition des crédits ECTS est problématique pour le parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* (8 ECTS au premier semestre et 52 au second semestre).

Progressive, la professionnalisation est classiquement renforcée en M2 par la dimension pratique donnée aux enseignements, des mises en situation. Pour le parcours en formation initiale, un stage obligatoire de six mois, non intégré dans les maquettes pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, permet de vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. S'y ajoute l'alternance pour le parcours en apprentissage permettant à l'étudiant d'acquérir une réelle expérience professionnelle. Enfin, certains enseignements sont utilement dédiés à la recherche de stages (communication interpersonnelle pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* et stage de découverte de l'apprentissage et des métiers de 21 heures pour la formation en

apprentissage), sans toutefois être généralisés à l'ensemble de la formation.

La formation, à et par la recherche, se limite à la rédaction d'un mémoire de recherche en seconde année, sans qu'un enseignement spécifique d'initiation à la recherche soit systématiquement proposé, notamment dans une perspective de poursuite d'études en doctorat.

Les modalités d'enseignement sont classiques. Outre les cours dispensés en présentiel, les étudiants bénéficient d'outils désormais classiques (espace numérique de travail (ENT), outils bureautiques), l'utilisation du numérique n'est pas soulignée alors que les enseignements sont pourtant dispensés sur des sites différents et à destination de publics différents.

L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique tant en M1 qu'en M2, et par la dimension internationale de certains enseignements (*Droit social international et européen* en M1, *Droit des relations de travail Droit social et européen* pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail* ou une unité d'enseignements dédiée pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*).

### Pilotage

Le master *Droit social* est piloté par un directeur et des directeurs de parcours. Les équipes pédagogiques sont composées majoritairement d'enseignants-chercheurs en M1, auxquels s'ajoutent logiquement des professionnels en M2 sans que l'on puisse véritablement quantifier la proportion des enseignements assurés par ceux-ci, eu égard au caractère contradictoire des données figurant dans le dossier et dans les annexes. Cependant, pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, l'équipe ne comprend que trois enseignants-chercheurs dont l'un assure 101 heures d'enseignement (25,63 %) et les deux autres seulement 44 heures (11,16 %), ce qui atteste d'une insuffisance des ressources humaines. Le rôle des équipes pédagogiques en termes de pilotage n'est pas renseigné, mais ce pilotage est essentiellement assuré en seconde année par parcours et non au niveau du master en général.

Le master *Droit social* se dote progressivement des outils nécessaires au pilotage de la formation avec un comité de mention et des comités de perfectionnement, dont deux sont d'ores et déjà composés sur les cinq parcours, sans pour autant être opérationnels. En l'état, le pilotage reste encore informel. La formation bénéficie de la mise en place d'une procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, qui peine à trouver ses modalités pour être efficaces. Ce pilotage informel mériterait d'être institutionnalisé.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et communes à tous les masters de l'établissement. Elles sont arrêtées annuellement, sans toutefois être clairement renseignées. Le dossier ne fait état d'aucun portefeuille de compétences mis en place par l'établissement afin que les étudiants puissent réfléchir à leur projet professionnel et, en l'état, d'aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) permettant à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé.

Les modalités de recrutement sont classiques. La première année est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* et la seconde année aux titulaires d'un M1, avec sélection. Aucun dispositif d'aide à la réussite n'est intégré à la formation.

### Résultats constatés

En première année, les effectifs sont en hausse pour le parcours *Droit des relations de travail* (de 124 à 154 admis entre 2015 et 2017) et stables pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* (de 30 à 27). En seconde année, les effectifs sont stables : 27-28 pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, et 32-33 pour le parcours *Droit des relations de travail*. Les deux autres parcours accueillent entre 15 et 20 étudiants. L'attractivité de la formation est satisfaisante avec près de 450 dossiers pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, 130 dossiers pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et une moyenne de 250 dossiers pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*, même si une baisse peut être constatée pour les deux premiers. Toutefois, il est regrettable que les données chiffrées ne soient pas fournies pour la période antérieure au rattachement des formations à la ComUE Université Paris- Saclay afin de pouvoir apprécier la plus-value ou la moins-value apportée à l'offre proposée par celle-ci. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 entre 60 % et 80 % pour le parcours en formation initiale et 100 % pour le parcours en apprentissage, comme en M2 où ils varient entre 87 % et 100 %.

Concernant l'insertion professionnelle, l'établissement est doté des outils permettant d'assurer un suivi des diplômés, même si les résultats fournis ne permettent pas encore de vérifier l'adéquation entre le poste occupé et le diplôme obtenu. Le parcours *Droit et pratique des relations de travail* conduit majoritairement à des

poursuites d'études (65,21 %), avec seulement 21,73 % des diplômés en emploi, ce qui interroge sur l'affichage de la finalité professionnalisante de la formation. En revanche, les taux d'insertion professionnelle de 60 % pour les parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* sont plus cohérents avec la finalité affichée, tout comme celui de 12 % en poursuite d'études pour le *Droit des ressources humaines et protection sociale* d'études.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Pertinence de la formation dans l'environnement socio-économique.
- Dimension professionnalisante de la formation proposée en apprentissage et en formation continue.

### Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité globale de la formation.
- Absence de conception globale de la formation.
- Faiblesse de l'équipe pédagogique sur le plan quantitatif et qualitatif eu égard à l'ambition affichée par rapport au champ disciplinaire investi.
- Modalités de pilotage, purement formelles, non opérationnelles.
- Absence d'indication des résultats des outils de pilotage de la formation.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Même si le master *Droit social* présente des faiblesses liées à la complexité d'un projet de type ComUE, son développement nécessiterait la mise en œuvre de choix stratégiques portant sur une réorganisation de la formation avec une réorientation et/ou une réduction de l'offre qui ne peut être pensée qu'avec la mise en place d'une gouvernance du master, afin de déterminer une stratégie réaliste au regard des ressources de l'établissement en termes d'enseignants-chercheurs.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

A l'attention du Haut Conseil de l'évaluation  
de la recherche et de l'enseignement  
supérieur.

Saint Aubin, le 28 mai 2019

Nos ref : 2019-/PRES/ VM /CB-033

Objet : Observations au rapport d'évaluation de la School Droit et science politique (DSP).

La COMUE Université Paris-Saclay souhaite remercier l'ensemble des experts de l'HCERES pour le travail de qualité réalisé. Certaines remarques assez générales sont reportées ci-dessous pour plusieurs des mentions de master concernées.

D'une manière générale, la COMUE souhaiterait apporter certaines précisions aux experts notamment en ce qui concerne le déploiement de certains processus ou transformations pédagogiques.

- Nous tenons à attirer l'attention des experts sur le fait que la création de masters mutualisés, organisés, pilotés et évalués à l'échelle d'un large territoire et de multiples établissements a demandé une énergie exemplaire des équipes pédagogiques. Tout ce travail a été encadré par l'harmonisation et le déploiement d'outils de pilotage à 15 établissements d'enseignement supérieur dans des formations d'une grande variété, notamment les conseils de perfectionnement, les évaluations des enseignements, une enquête insertion à 6 mois, le démarrage de l'approche compétences. La cohérence de l'offre à cette échelle représente un effort continu de centaines de personnes pendant 5 ans et si le déploiement des outils et leur bonne analyse n'est pas encore parfaite, c'est indéniablement un gain pour la qualité et la visibilité des diplômes, ce qui s'est d'ailleurs traduit dans une augmentation de l'attractivité et de très bon taux d'insertion des diplômés. Il nous semble que ces points ont été peu reconnus et valorisés par les experts et nous tenons à les remettre en exergue.
- 
- **Concernant la rédaction des fiches RNCP**, la COMUE Université Paris-Saclay, établissement de la vague E, fait partie de la première vague d'établissements à être accrédités et plus habilités. Il s'agit également de la première vague d'établissements à avoir adopté la nomenclature nationale pour les masters. Dès 2015, la DGESIP a fait savoir aux établissements qu'un nouveau format de fiche RNCP était en préparation pour la nomenclature nationale des licences, licences pro et masters. Le processus a

commencé par les licences et licences professionnelles et pour ces formations, il est à présent finalisé. Ce n'est que depuis quelques mois qu'un processus national de rédaction uniformisé des fiches RNCP s'est mis en place pour les masters. Depuis le 13 février 2019, la COMUE fait partie de la « Masters chain », processus d'élaboration et relecture de fiches RNCP des masters de la nomenclature nationale mettant à contribution un réseau d'établissements ESR français. L'ensemble des fiches RNCP de toutes les mentions de master de France devrait donc être disponible très prochainement (pas seulement pour la COMUE mais bien pour tous les établissements).

- **Concernant le déploiement de l'approche compétences**, celui-ci est particulièrement intéressant et les établissements de la COMUE sont persuadés qu'il s'agit d'un des outils les plus adaptés pour former les étudiants aux outils de demain. Cette approche est relativement nouvelle et n'est apparue que très récemment dans le cadre national de l'offre de formation. Il s'agit d'une transformation profonde de l'approche d'apprentissage et les établissements pilotes de son déploiement en France affirme qu'il s'agit d'un processus de transformation profonde qui se déroule sur une échelle de plusieurs années. Aussi, la COMUE et ses établissements pour le niveau licence et le niveau master ont largement entamé ce travail pour la prochaine accréditation. 50% des licences générales seront déclinées en approche programme en 2020 et 1/3 des licences pro en approches compétences. Pour les masters, un référent « approche compétences » a été nommé pour chacun des projets de mention, 3 séminaires visant l'affichage des compétences caractéristiques du parcours-type étant prévu d'ici fin 2019.
- **Concernant l'évaluation des enseignements**, la COMUE Université Paris-Saclay a déjà pu réaffirmer à plusieurs reprises sa politique volontariste concernant cette démarche. Comme dans beaucoup d'autres établissements, nous déplorons un taux de réponse hétérogène avec dans certains cas un taux faible. Mais, nous avons déjà beaucoup amélioré les processus d'évaluation, en en faisant un élément à discuter dans tous les conseils de perfectionnement des mentions et en la rendant systématique pour toutes les formations. C'est donc la participation des étudiants qu'il s'agit à présent de renforcer. Une chargée de mission sur ce point a pour cela été nommée en février 2019. C'est également en partie sur ce sujet que portera la mise en place d'une chaire internationale en innovation pédagogique (formation/recherche) fin 2019.
- Enfin, plusieurs experts ont souhaité que la **mutualisation des enseignements** soit augmentée. Il apparaît que la COMUE Université Paris-Saclay est le site ayant le plus mutualisé les formations de master entre les différents sites, entre les différentes formations. Mais, une liberté est laissée aux équipes pédagogiques pour mutualiser de la manière la plus adaptée. Mutualiser les formations et les équipes pédagogiques ne veut pas dire uniformiser. Les spécificités des laboratoires présents sur les différents sites doivent être préservées et même mises en avant notamment quand les flux d'étudiants sont conséquents.

## School « Droit et science politique »

### Droit de la propriété intellectuelle :

Nous souhaitons formuler deux observations à la lecture du rapport HCÉRES :

1°) Ainsi que nous l'avons immédiatement relevé, il existe une erreur factuelle concernant les mentions Droit de la propriété intellectuelle (et droit du numérique).

Contrairement à ce qui est écrit, le diplôme DCN a inscrit des étudiants ces dernières années mais comme ils l'ont été à Paris 1, ces chiffres n'ont pas été portés à la connaissance de nos services administratifs.

Voici les chiffres des dernières promotions DCN :

Année 2015 - 2016 : 25 inscrits / 25 lauréats

Année 2016 - 2017 : 26 inscrits / 25 lauréats

Année 2017 - 2018 : 27 inscrits / 27 lauréats

Les effectifs ne baissent pas. Au contraire, ils augmentent en dépit d'une politique drastique de sélection visant à rester autour de 25 étudiants.

Le nombre de candidatures est aux alentours de 400 avec un pic à plus de 500 il y a deux ans.

Ainsi, il conviendrait de rectifier le constat dressé à la cinquième page du rapport suivant lequel le diplôme « Droit des créations numériques » serait faiblement attractif.

Ce constat, hélas erroné, est également repris p. 6 où il est affirmé que "Certains parcours devraient mener une réflexion relative à leur attractivité au regard de la baisse du nombre des candidatures (parcours Droit de la création et numérique du master Droit du numérique et parcours Droit du patrimoine culturel et Droit des contrats publics du master Droit public) qui a conduit certaines années à la non-ouverture de certains d'entre eux (parcours Droit de la création et numérique)". On le retrouve p. 10 lorsqu'il est affirmé : "on s'interroge en revanche sur l'évolution des effectifs du parcours DCN pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années".

En réalité, le diplôme DCN est extrêmement attractif.

2°) Par ailleurs, tout en reconnaissant « l'excellence du positionnement dans l'offre globale de formation », le rapport d'évaluation HCÉRES de la School Droit et Science Politique déplore « un manque de lisibilité de l'articulation du master Droit de la propriété intellectuelle avec le master Droit du numérique » et considère que l'architecture de la formation serait plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Ce constat rejoint celui des responsables de ces deux mentions.

En effet, l'étude de la propriété intellectuelle présente aujourd'hui peu d'intérêt si on ne confronte pas la matière aux nouvelles techniques, précisément au monde numérique, et vice versa. Ainsi, dans le milieu professionnel comme académique, le champ disciplinaire des propriétés intellectuelles apparaît lié à celui du droit des technologies.

En anglais, l'acronyme « IP/IT » (Intellectual Property / Information Technology) restitue bien cette réalité et s'est d'ailleurs imposé au sein des cabinets d'avocats recruteurs de nos étudiants pour identifier leurs départements spécialisés dans ces problématiques. Cette mention fusionnée aurait ainsi pour objectif de conférer une meilleure visibilité à la formation pour les recruteurs potentiels.

De plus, du point de vue de la cohérence de l'offre proposée aux étudiants, la présentation actuelle sous la forme de deux mentions distinctes n'apparaît pas dépourvue d'artifice. En effet, le M1 est dupliqué entre les deux établissements et la majeure partie des M2 spécialisés figure dans les deux mentions. Les différences étant minimales, le rattachement à l'une ou l'autre des mentions apparaît contingent et dénué d'enjeux réels. Les conseils de perfectionnement annuels sont organisés en commun et les rapports d'auto-évaluation des mentions ont également été rédigés en commun.

Les seules différences significatives existantes conduisent même à des résultats assez difficiles à expliquer aux étudiants : ainsi le Master 2 Propriété intellectuelle appliquée (PIA) ne figure pas au sein de la mention Propriété intellectuelle, alors que son intitulé même se réfère à cette discipline. Dans le même sens, le Master 2 Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques (PIFTN) ne figure pas dans la mention Droit du numérique, constat qui défie, là aussi, la logique de l'intitulé du diplôme.

La création de deux mentions s'explique, historiquement, par les contraintes inhérentes à la nomenclature nationale, lesquelles ont, depuis lors, été largement assouplies.

Dans le prolongement des recommandations exprimées par l'HCÉRES, il apparaît donc opportun aux responsables des mentions Droit de la propriété intellectuelle et Droit du numérique d'opérer la fusion de ces mentions, quitte à laisser ouverte la possibilité de faire renaître une mention Droit du numérique si le rattachement de nouveaux parcours, susceptibles de lui conférer une identité propre, devaient être envisagé dans le futur.

La nouvelle mention s'intitulerait : Droit de la propriété intellectuelle et du numérique

### **Droit du numérique :**

Voir les observations faites pour la mention « Droit de la propriété intellectuelle »

### **Droit de la santé :**

Afin d'affiner davantage l'offre de formation en M1, la maquette sera revue dès la rentrée 2019 pour proposer une troisième matière en lien avec la santé (Analyse économique de la santé) à la place du cours de droit fiscal. Une certification en anglais sera également mise en place ainsi qu'un nouveau cours de protection des données, en M2, pour répondre aux attentes des milieux professionnels. Des conférences en lien avec des thèmes d'actualité seront enfin proposées en cours d'année pour aider les étudiants dans leurs travaux de recherche ou leur préparation aux concours.

Le flux des étudiants, variable d'une année sur l'autre, est amené à augmenter du fait de la création d'un deuxième parcours-type au sein de la mention, celle-ci intégrant le M2 Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique de l'Université de Sceaux.

Il est à noter que les débouchés actuels de la mention dépassent largement l'intégration des étudiants dans les start-up de biotechnologie pour viser aussi les métiers en lien avec les

assurances, l'industrie pharmaceutique - Recherche et Développement-, la fonction publique hospitalière et le contentieux de la responsabilité médicale (avocats spécialisés).

### **Droit des affaires :**

Concernant le parcours GEMRH : voir les observations présentes dans la mention « Droit social »

### **Droit social :**

"La question du double rattachement du M2 GEMRH à la mention droit des affaires et droit social a amené à une réflexion, notamment sur le renforcement du droit social dans la maquette, articulé autour de la question des restructurations en entreprise et de la gestion du changement (question transverse susceptible d'être rattachée au droit social et droit des affaires).

La remarque tenant au fait qu'il n'y ait aucun enseignement dédié à la formation à la recherche dans une perspective de poursuite de cursus en doctorat nous a interpellé (L'encadrement des mémoires des étudiants par des enseignants-chercheurs amène toutefois une approche du travail de recherche qui est précédé de séances de méthodologie qui n'apparaissent pas formellement dans les maquettes d'enseignement, point qui pourra être formalisé) . Elle est manifestement liée au fait que nos trois parcours types ont une finalité essentiellement professionnalisante. A cet égard, l'insertion professionnelle des étudiants est plus que satisfaisante. Par exemple, l'association des anciens étudiants du M2 DPRT permet de vérifier que plus de 90% étudiants ont trouvé un emploi dans l'année qui suit le master ou après l'obtention de l'examen d'entrée à l'école d'avocat (composante essentielle de la finalité professionnelle de la formation qui conduit de fait à différer l'insertion immédiate des étudiants en sortie de diplôme) la plupart se voyant déjà proposer un cdi ou cdd à la fin de leur stage. En tout état de cause, cette observation nous amène à réfléchir sur l'opportunité de développer, dans le même temps, des enseignements plus axés sur la recherche pour les étudiants qui souhaiteraient poursuivre en doctorat (mais le recrutement d'un professeur agrégé spécialisé en droit du travail serait une condition sine qua non).

Sachant que la réalisation d'un mémoire en M2 (notamment en M2 DPRT) d'environ 50 pages avec soutenance devant un jury est un exercice formateur qui permettra à l'étudiant de jauger son appétence et compétences pour ce type de travail de recherche. Il pourra le cas échéant, l'inciter, à poursuivre en doctorat.

La question du double rattachement du M2 GEMRH à la mention droit des affaires et droit social a invité à la réflexion, notamment sur le renforcement du droit social, articulé autour de la question des restructurations en entreprise et de la gestion du changement qui a une pertinence commune relative à ces deux mentions. Ce parcours vise par ailleurs à une mise en cohérence de son contenu et de son rattachement par un renforcement des enseignements spécifiques de droit

Le conseil de perfectionnement se réunira très prochainement pour réfléchir à une approche globale de la mention, et rendre plus visible la cohérence de la mention Droit social, notamment sur un plan territorial, surtout en ce qu'elle présente l'avantage certain de

proposer toutes les modalités pédagogique de suivi de formation (FI, FA, FC) et de spécialisation en droit social".

### **Droit privé**

L'équipe de la mention du Master Droit privé - son directeur et les directeurs des divers parcours- remercie vivement l'HCERES pour le travail accompli.

Elle note ses principaux points forts et s'engage à persévérer dans cette voie d'exigence pour le maintien d'une offre de formation diversifiée, alliant recherche et professionnalisation, de manière à la rendre encore plus attractive.

Les compétences feront l'objet d'une réflexion d'ensemble afin de mieux les définir, dans une perspective de travail concerté et cohérent entre les divers enseignements, de définition des buts à atteindre et d'une approche différente des pédagogies.

Elle prend en considération la nécessité de renforcer des partenariats avec les acteurs du milieu socio-économique de la formation, en ouvrant ceux existants au M1 et en cherchant à en développer davantage.

La mention, telle qu'elle est présentée, ne contient plus les parcours indiqués par l'HCERES comme les plus « fragiles ». Les parcours « Histoire du droit et droit canonique » et « Responsabilité médicale et pharmaceutique » ont choisi, pour le premier de fonder un master dédié aux libertés publiques, l'autre de s'intégrer au Master Droit de la santé de la School Droit et science politique de l'Université Paris-Saclay. Nul doute que cette recomposition permettra un renforcement de ces parcours sans nuire à la cohésion de l'offre de formation du master Droit privé.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les experts de l'HCERES, l'assurance de notre entière considération.

Sylvie RETAILLEAU  
Présidente  
Université Paris-Saclay



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)